



**Edwige GARCIA et
Frédéric FABRE**
Docteur en droit
Fondateur de www.fbls.net
fabre@fbls.net

Email et LRAR du 14 janvier 2025

Publié sur fbls.net le 14 janvier 2025

Monsieur Volker Türk
Haut Commissaire aux droits de l'Homme près l'ONU
(OHCHR)
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10, Switzerland
ohchr-media@un.org et ohchr-InfoDesk@un.org

Monsieur le Haut-commissaire Volker Türk,

Je vous souhaite pour vous et les droits de l'Homme, une moins mauvaise année possible pour 2025

Une interrogation, nous avons l'impression que le système par Internet des comités n'est pas d'une efficacité pleinement satisfaisante. Le dépôt sur place semble plus efficace. N'est ce qu'une impression ?

Le rapport cette année est court pour la cause exposée sous la France. Il y a à travers l'Europe d'énormes violations des droits de l'enfants. La présente ne concerne que les placements arbitraires et illégaux des enfants au sein des services sociaux. C'est le plus urgent à corriger, les enfants ne savent pas se défendre seuls et représentent notre avenir. Il s'agit de la priorité des DROITS de L'HOMME en Europe.

FBLS signifie France, Belgique Luxembourg Suisse, nous allons commencer par la Suisse

SUISSE

Le Canton de Genève semble être la région la plus arbitraire de l'Europe. Le CRC a la charge de deux enfants placés sur les faux rapports des travailleurs sociaux qui soutiennent le père. Celui-ci reproche à son ex-épouse de l'avoir quitté pour ne pas subir ses pratiques sexuelles plurielles. Il utilise les enfants comme arme contre la mère. Le juge refuse la demande du CRC et choisit d'imposer des représailles à la mère et aux enfants. Il leur est imposé qu'il ne puisse plus se voir et les enfants sont menacés de les placer dans le pire foyer de Genève. Par conséquent les autorités genevoises savent qu'il y a un ou des foyers qui martyrisent les enfants et au lieu de les fermer ou de les sanctionner, ils les choisissent comme lieu de représailles, contre les enfants qui veulent rentrer chez eux. C'est d'autant plus étonnant pour un œil extérieur comme nous que ce canton est le siège du OHCHR !

BELGIQUE

Des progrès en Belgique. Les autorités judiciaires belges commencent à comprendre qu'ils peuvent garder les pères ou mères belges menacés en France par l'Aide Sociale à l'Enfance. Le principe d'extradition et de renvoi ne doit pas concerner les nationaux.

LUXEMBOURG

Une amélioration de la jurisprudence sur les placements des enfants pour éviter l'arbitraire. Environ 1600 placements pour 140 000 jeunes.

Un arrêt nous a fait sourire. Il a été reproché à une mère de s'être enfuie du Luxembourg avec sa fille, ce qui a abouti au placement de l'enfant auprès d'un service gardien de l'ASE en France. Les magistrats ont motivé que pour l'enfant, le placement auprès de l'ASE française est « dangereux ». Nous reconnaissons être d'accord !

FRANCE

Les progrès sont trop lents et ne concernent pas tous les départements. Le CRC fait un bon travail mais devant l'impatience des enfants placés qui veulent rentrer chez eux, il n'est pas suffisant. La nouvelle jurisprudence Plestan contre France, qui exige la signature des enfants pour se présenter devant le CRC, a pour conséquence d'énormes représailles contre eux, de la part des autorités sociales et judiciaires françaises. Le pire exemple sont les juridictions de Colmar et Besançon.

Un véritable business de « psychologues », « d'experts » et d'avocats se crée en France. Ce qui rajoute encore à la confusion générale.

Nous avons décidé de saisir Monsieur le Procureur près de la CPI.

Vous avez ci-joint, les renseignements généraux au sens de l'article 15 du traité de Rome organisant la CPI. Le lien internet pour sa publication publique est :

<https://www.fbis.net/crimeCPI.htm>

CAMEROUN

Une affaire concerne un ancien ministre qui s'est terminée par une condamnation devant le Comité des Droits de l'Homme. Il y a viol de femmes dans cette affaire.

Nous sommes dans l'attente du suivi de cette décision de constatation.
Monsieur Paul Biya a décidé de passer outre ?

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer notre profond respect.



F.FABRE
Docteur en Droit
fbis.net

Frederic Fabre